

Economie

Les groupes de travail Ehpad sur la tarification et les indicateurs fusionnent

Publié le 27/03/15 - 18h20 - HOSPIMEDIA

En parallèle du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes a lancé début décembre trois groupes de travail pour imaginer la réforme du financement des Ehpad. Le premier groupe concerne la tarification, le second porte sur les indicateurs et le troisième réfléchit aux tarifs et prestations socles. Lors de leur dernière réunion (mardi 24 mars) les groupes 1 et 2 ont fusionné, les deux étant d'ailleurs programmés le même jour.

Quant au contenu de ces réunions, les participants aux différentes sessions semblent continuer à présenter leurs hypothèses. Dans le premier groupe, il s'agit principalement de réfléchir au passage d'un mode de conventionnement tripartite à un modèle en contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (Cpom) avec en toile de fonds un objectif de simplification, a déclaré à *Hospimedia*, Romain Gizolme, directeur de l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA). Et d'ajouter "*tout reste aujourd'hui ouvert*". Un bilan d'étape sera présenté le 15 avril en réunion plénière. On peut toutefois facilement imaginer que la mise en place du modèle retenu se fera de façon progressive au gré de l'extinction des conventions tripartites en cours.

Pour Adeline Leberche, directrice du secteur social et médico-social à la Fehap, "*les travaux en cours doivent permettre de passer réellement à une vraie tarification à la ressource dans le cadre contractuel d'un Cpom tout en gardant et préservant les indicateurs objectifs des dotations*". Elle ajoute que l'hypothèse principale qui semble ressortir est une "*allocation de ressources automatique en forfait à la ressource sous Cpom*". Pour la Fehap, l'urgence est la publication de décret d'application de la tarification à la ressource.

De son côté, **Didier Sapy**, directeur général de la **Fnaqpa** note que la réforme des tarifs en établissement devra se faire à moyen constant. Il redoute que par contrainte budgétaire cette réforme à moyen constant ne se transforme en une réforme avec baisse de moyen.

Début mars, lors d'une précédente réunion au ministère, il a été souligné aux participants que les groupes de travail étaient des lieux de réflexion et que les décisions seraient présentées en séance plénière a signalé à *Hospimedia*, Florence Arnaiz-Maumé, déléguée générale du Synerpa.

Concernant plus particulièrement le groupe de travail sur les tarifs socles, Adeline Leberche relève qu'il est important de bien définir leur élaboration pour "*éviter tout renchérissement du tarif hébergement*", dans la mesure où certaines prestations peuvent ne pas y figurer. Pour les prestations qui se trouvent entre deux sections tarifaires comme le blanchissage du linge ou les produits d'hygiène, il peut y avoir aussi un impact sur les tarifs dépendance. La Fehap et l'Association des départements de France (ADF) ont donc chacune demandé à ce qu'une étude d'impact financier soit réalisée par le ministère.

Lydie Watremetz

Tous droits réservés 2001/2015 — HOSPIMEDIA